



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 28 DÉCEMBRE 2023

Délibération affichée

Le 1^{er} - 2 JAN. 2024

Effectif du Conseil : 33

Présents : 18

Absents et Excusé(es) : 12

Procurations : 03

N° d'ordre : 76/2023

Domaine d'intervention : 7.1/ Décisions Budgétaires.

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi vingt-huit du mois de décembre, à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-deux décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1^{er} Maire-Adjoint Monsieur Bernard GUILLAUME.

La convocation a été affichée en Mairie, le 22 décembre 2023

PRÉSENTS : - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; M. CARRIERE Pierre 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jénia, 9^{ème} Maire-Adjoint ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly ; - Mme LYSIQMAQUE Maguy - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. REJON Philippe - Mme OUSSELIN Johanna, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. ATALLAH André, Maire (procurations données à M. Alex RUART) - Mme LESTIN Léna (procurations données à M. Bernard GUILLAUME) ; - M. FARIAL Harold (procurations données à Mme Marie-Louise JÉRÉMIE) ;

ABSENTS : - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. PROCIDA Robert ; - M. BROLIRON Jean-François ; M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme. GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia, Conseillers Municipaux.

Les 18 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR
DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES.**

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Comptable Public a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget principal 2023.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres de recettes à admettre en non-valeur s'élève à 59 318,67€.

Monsieur le Maire précise que ces titres de recettes concernent des redevances de loyers, des frais de restauration scolaire, des redevances pour l'occupation du domaine public ...

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023 du budget principal pour un montant total de 59 318,67€ au chapitre 65 - comptes 6541 pour 58 418,67 € et 6542 pour 900,00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables pour l'exercice 2023 suivant l'état ci-joint.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
CONSIDERANT que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement,

APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 20 VOIX POUR DONT 03 PROCURATIONS

(M. ATALLAH André, Maire (procuration donnée à M. Alex RUART) - Mme LESTIN Léna (procuration donnée à M. Bernard GUILLAUME) ; - M. FARIAL Harold (procuration donnée à Mme Marie-Louise JÉRÉMIE)

01 ABSTENTION

(Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint)



ARTICLE 1 : D'ADMETTRE en non-valeur au titre des produits irrécouvrables, la somme de 59 318,67 € au Budget Principal (Chapitre 65, compte 6541).

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

- 2 JAN. 2024

Fait à Basse-Terre, le

29 DEC. 2023

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le

- 2 JAN. 2024

Et/ou la notification le



DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 90000 - BASSE TERRE

Numéro de la liste 481990634

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A BASSE-TERRE, le 22 déc. 2023
Inspectrice des Finances Publiques


DENISE AHLOU

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	57 994,30 €	
6542	900,00 €	
Total	58 894,30 €	

 A BASSE-TERRE
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)
Pour le Maire Empêché
B. GUILLAUME
1er Adjoint

Le 12.9 DEC. 2023

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

1- 2 JAN 2024



ID : 971-219711058-20231228-762023-DE

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	T-721	ABSALON Claudia Marie	146,72	PV perquisition et demande renseignement négative			
		ABSALON Claudia Marie (Total pour le débiteur)	146,72 €				
2021	T-217	ALFRED Gwenaëlle	59,40	PV perquisition et demande renseignement négative			
		ALFRED Gwenaëlle (Total pour le débiteur)	59,40 €				
2021	T-218	ALTIS Johanna	65,52	Durée validité PVC dépassée			
		ALTIS Johanna (Total pour le débiteur)	65,52 €				
2016	T-531	ASTER Benoit	600,00	Combinaison infructueuse d actes			
2017	T-173	ASTER Benoit	300,00	Combinaison infructueuse d actes			
2017	T-356	ASTER Benoit	400,00	Combinaison infructueuse d actes			
		ASTER Benoit (Total pour le débiteur)	1 300,00 €				
2021	T-221	AVERNE Vanessa	150,10	PV perquisition et demande renseignement négative			
		AVERNE Vanessa (Total pour le débiteur)	150,10 €				
2016	T-262	BRUMANT Agnes	500,00	Combinaison infructueuse d actes			
2016	T-425	BRUMANT Agnes	200,00	Combinaison infructueuse d actes			
2016	T-529	BRUMANT Agnes	600,00	Combinaison infructueuse d actes			
2017	T-354	BRUMANT Agnes	100,00	Combinaison infructueuse d actes			
2019	T-107	BRUMANT Agnes	1 800,00	Combinaison infructueuse d actes			
2020	T-267	BRUMANT Agnes	752,50	Combinaison infructueuse d actes			
2021	T-42	BRUMANT Agnes	4 140,00	Combinaison infructueuse d actes			
		BRUMANT Agnes (Total pour le débiteur)	8 092,50 €				
2022	T-27	CHAPTEAU Ryanna	176,86	PV perquisition et demande renseignement négative			
		CHAPTEAU Ryanna (Total pour le débiteur)	176,86 €				
2017	T-469	COMMUNE DE GOURBEYRE	600,00	Combinaison infructueuse d actes			
		COMMUNE DE GOURBEYRE (Total pour le débiteur)	600,00 €				
2017	T-470	COMMUNE DE PETIT BOUR	200,00	Combinaison infructueuse d actes			
		COMMUNE DE PETIT BOUR (Total pour le débiteur)	200,00 €				



Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2014	T-341	CONSEIL GENERAL GPE S	109,20	Combinaison infructueuse d actes			
		CONSEIL GENERAL GPE S (Total pour le débiteur)	109,20 €				
2017	T-549	COPHY Marie Line	300,00	Poursuite sans effet			
2018	T-203	COPHY Marie Line	300,00	Poursuite sans effet			
2018	T-331	COPHY Marie Line	300,00	Poursuite sans effet			
2018	T-59	COPHY Marie Line	300,00	Poursuite sans effet			
		COPHY Marie Line (Total pour le débiteur)	1 200,00 €				
2016	T-263	DORE Alexandra	439,62	Combinaison infructueuse d actes			
2016	T-426	DORE Alexandra	600,00	Combinaison infructueuse d actes			
2016	T-530	DORE Alexandra	600,00	Combinaison infructueuse d actes			
2017	T-172	DORE Alexandra	600,00	Combinaison infructueuse d actes			
2017	T-355	DORE Alexandra	400,00	Combinaison infructueuse d actes			
2018	T-479	DORE Alexandra	400,00	Combinaison infructueuse d actes			
2019	T-104	DORE Alexandra	2 000,00	Combinaison infructueuse d actes			
		DORE Alexandra (Total pour le débiteur)	5 039,62 €				
2019	T-617	EDOUARD Audrey	96,00	Combinaison infructueuse d actes			
		EDOUARD Audrey (Total pour le débiteur)	96,00 €				
2019	T-67	ESPRITS LIBRES	3 192,00	Combinaison infructueuse d actes			
2020	T-342	ESPRITS LIBRES	3 192,00	Combinaison infructueuse d actes			
2021	T-62	ESPRITS LIBRES	1 064,00	Combinaison infructueuse d actes			
		ESPRITS LIBRES (Total pour le débiteur)	7 448,00 €				
2019	T-595	FATTORE Laurine	32,12	Combinaison infructueuse d actes			
		FATTORE Laurine (Total pour le débiteur)	32,12 €				
2019	T-598	GAIL Marc	96,00	Combinaison infructueuse d actes			
		GAIL Marc (Total pour le débiteur)	96,00 €				
2019	T-588	GRANT Eliana	33,00	PV perquisition et demande renseignement négative			

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le - 2 JAN. 2024

ID : 971-219711058-20231228-762023-DE



Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
		GRANT Eliana (Total pour le débiteur)	33,00 €				
2013	T-54	L ILOT KARUKERA	300,00	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2015	T-296	L ILOT KARUKERA	300,00	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2017	T-63	L ILOT KARUKERA	300,00	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
		L ILOT KARUKERA (Total pour le débiteur)	900,00 €				
1999	T-194	LABINY MARIE ANNE .	100,00	Combinaison infructueuse d actes			
		LABINY MARIE ANNE . (Total pour le débiteur)	100,00 €				
2021	T-213	LATONNE Linda	0,05	Durée validité PVC dépassée			
		LATONNE Linda (Total pour le débiteur)	0,05 €				
2020	T-184	MANGE GWADOM Florence	3 105,00	Durée validité PVC dépassée			
		MANGE GWADOM Florence (Total pour le débiteur)	3 105,00 €				
2022	T-1009	MARDY Rose Berlanda	133,74	Combinaison infructueuse d actes			
		MARDY Rose Berlanda (Total pour le débiteur)	133,74 €				
2011	T-73	MEDINA MARIE CLAUDE N	2 572,70	Combinaison infructueuse d actes			
2012	T-134	MEDINA MARIE CLAUDE N	358,81	Combinaison infructueuse d actes			
2012	T-220	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2012	T-291	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2012	T-373	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2012	T-444	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2012	T-512	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2012	T-590	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2012	T-725	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2012	T-764	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2012	T-85	MEDINA MARIE CLAUDE N	1 376,43	Combinaison infructueuse d actes			
2013	T-133	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2013	T-202	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le **2 JAN. 2024**

ID : 971-219711058-20231228-762023-DE



Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2013	T-266	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2013	T-39	MEDINA MARIE CLAUDE N	917,62	Combinaison infructueuse d actes			
2013	T-440	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2013	T-540	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2013	T-627	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2013	T-695	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2013	T-806	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2013	T-865	MEDINA MARIE CLAUDE N	508,81	Combinaison infructueuse d actes			
2021	T-87	MEDINA MARIE CLAUDE N (Total pour le débiteur) NIDDY Laurence Ariane	13 825,33 € 173,74	PV carence			
2022	T-1018	NIDDY Laurence Ariane (Total pour le débiteur) PAUL Jean Bertin	173,74 € 91,80	Combinaison infructueuse d actes			
2019	T-219	PAUL Jean Bertin (Total pour le débiteur) SCI LINEMMAR	91,80 € 100,00	Combinaison infructueuse d actes			
2014	T-137	SCI LINEMMAR (Total pour le débiteur) SCOP SARL SIGNES	100,00 € 500,00	Combinaison infructueuse d actes			
2014	T-138	SCOP SARL SIGNES	250,00	Combinaison infructueuse d actes			
2014	T-259	SCOP SARL SIGNES	250,00	Combinaison infructueuse d actes			
2014	T-834	SCOP SARL SIGNES	250,00	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-152	SCOP SARL SIGNES	250,00	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-221	SCOP SARL SIGNES	250,00	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-292	SCOP SARL SIGNES	250,00	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-408	SCOP SARL SIGNES	250,00	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-47	SCOP SARL SIGNES	250,00	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-494	SCOP SARL SIGNES	250,00	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-564	SCOP SARL SIGNES	250,00	Combinaison infructueuse d actes			

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le - 2 JAN. 2024

ID : 971-219711058-20231228-762023-DE



Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveau - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2015	T-614	SCOP SARL SIGNES	250,00	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-98	SCOP SARL SIGNES	250,00	Combinaison infructueuse d actes			
2022	T-122	SCOP SARL SIGNES (Total pour le débiteur) SELAMY Ruth	3 500,00 €	PV perquisition et demande renseignement négative			
2019	T-112	SELAMY Ruth (Total pour le débiteur) SURDIN PAUL Paul	202,20 €				
			540,93	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-888	SURDIN PAUL Paul (Total pour le débiteur) TERRAM Philippe Pierr	540,93 €	Poursuite sans effet			
2016	T-108	TERRAM Philippe Pierr	1 626,18	Poursuite sans effet			
2016	T-261	TERRAM Philippe Pierr	500,00	Poursuite sans effet			
2016	T-424	TERRAM Philippe Pierr	600,00	Poursuite sans effet			
2016	T-528	TERRAM Philippe Pierr	600,00	Poursuite sans effet			
2017	T-170	TERRAM Philippe Pierr	600,00	Poursuite sans effet			
2017	T-348	TERRAM Philippe Pierr	600,00	Poursuite sans effet			
2017	T-475	TERRAM Philippe Pierr	400,00	Poursuite sans effet			
2017	T-370	TERRAM Philippe Pierr (Total pour le débiteur) TIMBRIA Lucette	5 426,18 €				
			515,40	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-202	TIMBRIA Lucette (Total pour le débiteur) TORBAY Jean David	515,40 €				
2015	T-25	TORBAY Jean David	592,77	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-279	TORBAY Jean David	519,64	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-389	TORBAY Jean David	852,12	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-478	TORBAY Jean David	852,12	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-545	TORBAY Jean David	852,12	Combinaison infructueuse d actes			
2017	T-640	TORBAY Jean David (Total pour le débiteur) TORRENT CAROLINE Caro	4 520,89 €				
			370,00	Durée validité PVC dépassée			

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le 1- 2 JAN. 2024

ID : 971-219711058-20231228-762023-DE



Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2016		TORRENT CAROLINE Caro (Total pour le débiteur)	370,00 €				
	T-575	TRESORERIE GENERALE D	239,00	Combinaison infructueuse d actes			
2022		TRESORERIE GENERALE D (Total pour le débiteur)	239,00 €				
	T-356	TROS Alice	48,00	PV perquisition et demande renseignement négative			
2022		TROS Alice (Total pour le débiteur)	48,00 €				
	T-362	VERIN Floriane	37,00	Durée validité PVC dépassée			
2017		VERIN Floriane (Total pour le débiteur)	37,00 €				
	T-169	VIRAPATRIN ANDRE	220,00	Combinaison infructueuse d actes			
		VIRAPATRIN ANDRE (Total pour le débiteur)	220,00 €				
		Grand Somme	58 894,30 €				

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le - 2 JAN. 2024

ID : 971-219711058-20231228-762023-DE



Entête du poste

Poste comptable SGC CA GRAND SUD CARAIBE
Adresse BD GERTY ARCHIMEDE
Complément
Code postal et Ville 97104 BASSE-TERRE
Tél 05 90 80 01 03 Résidence si Différente
Codique 101-013
Qualité du signataire Inspectrice des Finances Publiques
Signataire (prénom/nom) DENISE AHOLOU

Correspondance motif / imputation

Motif de la demande d'admission en non-valeur (copie exacte des motifs proposés par Hélios, avec les fautes de frappes !!)	Imputation
Action civile refusée par le juge	6541
Autorisation commandement refusée	6541
Autorisation poursuite refusée	6541
Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur	6541
Certificat d'irrecouvrabilité	6541
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	6542
Combinaison infructueuse d'actes	6541
Degré exhaustivité sa	6541
Dossier de contrainte extérieure refusé par le TPG en l'absence de possibilité de recourir à la SA et SR	6541
Dossier de succession vacante négatif	6541
Durée validité PVC dépassée	6541
Décédé et demande renseignement négative	6541
Dépassement délai validité PV SA favorable	6541
Expulsion refusée et pv carence sur produit de location immobilière	6541
Insuffisance actif	6542
La demande de renseignement a été exécutée depuis un délai supérieur au paramètre de la collectivité	6541
Mandatement office refusé par représentant de l'état	6541
Migration	6541
NPAI et demande renseignement négative	6541
PV carence	6541
PV perquisition et demande renseignement négative	6541
PV recherche origine huissier	6541
Personne disparue	6541
Poursuite sans effet	6541
Produit insuffisant de la vente et absence de renseignement	6541
RAR inférieur seuil poursuite	6541
Refus du TPG de transmission de saisie à huissier	6541
Surendettement et décision effacement de dette	6542
Toutes saisies refusées	6541
Vente - Autorisation refusée	6541

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 90000 - BASSE TERRE**Numéro de la liste** 495810234

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A BASSE-TERRE, le 22 déc. 2023
Inspectrice des Finances Publiques


DENISE AHOLOU

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	424,37 €	
6542	0,00 €	
Total	424,37 €	



A BASSE-TERRE
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le 29 DEC. 2023

Pour le Maire Empêché
B. GUILLARME
1er Adjoint

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le - 2 JAN. 2024

ID : 971-219711058-20231228-762023-DE



Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2021	T-638	ALLIANZ IARD	0,05	RAR inférieur seul poursuite			
		ALLIANZ IARD (Total pour le débiteur)	0,05 €				
2023	T-110	CARTY Christine	10,10	RAR inférieur seul poursuite			
		CARTY Christine (Total pour le débiteur)	10,10 €				
2019	T-585	DEKA Maeva	21,00	RAR inférieur seul poursuite			
		DEKA Maeva (Total pour le débiteur)	21,00 €				
2023	T-139	DOBLASSE Clélie	6,96	RAR inférieur seul poursuite			
		DOBLASSE Clélie (Total pour le débiteur)	6,96 €				
2022	T-209	DORVAL Joana	29,00	RAR inférieur seul poursuite			
		DORVAL Joana (Total pour le débiteur)	29,00 €				
2019	T-592	EUZEBE Stacy	29,40	RAR inférieur seul poursuite			
		EUZEBE Stacy (Total pour le débiteur)	29,40 €				
2022	T-993	GIMS Jeanine	29,00	RAR inférieur seul poursuite			
		GIMS Jeanine (Total pour le débiteur)	29,00 €				
2022	T-272	LESPINASSE Marie Gine	29,00	RAR inférieur seul poursuite			
		LESPINASSE Marie Gine (Total pour le débiteur)	29,00 €				
2022	T-91	LOBEAU Sophie	24,40	RAR inférieur seul poursuite			
		LOBEAU Sophie (Total pour le débiteur)	24,40 €				
2023	T-219	MANDOIR Marielle	17,22	RAR inférieur seul poursuite			
		MANDOIR Marielle (Total pour le débiteur)	17,22 €				
2022	T-284	MISSA Marie France	29,00	RAR inférieur seul poursuite			
		MISSA Marie France (Total pour le débiteur)	29,00 €				
2022	T-892	MUTUELLE UFR	22,00	RAR inférieur seul poursuite			
		MUTUELLE UFR (Total pour le débiteur)	22,00 €				
2021	T-232	ODNEY Marie Shela	25,89	RAR inférieur seul poursuite			
		ODNEY Marie Shela (Total pour le débiteur)	25,89 €				

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

1-2 JAN 2024

ID : 971-219711058-20231228-762023-DE



Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2023	T-259	PLANTIER ET PANTHIER	20,64	RAR inférieur seuil poursuite			
		PLANTIER ET PANTHIER (Total pour le débiteur)	20,64 €				
2023	T-267	REGISTRE ET BARUL Wid	23,40	RAR inférieur seuil poursuite			
		REGISTRE ET BARUL Wid (Total pour le débiteur)	23,40 €				
2022	T-114	RICHELIEU Violanda	0,55	RAR inférieur seuil poursuite			
		RICHELIEU Violanda (Total pour le débiteur)	0,55 €				
2022	T-1078	ROBIN Françoise	0,60	RAR inférieur seuil poursuite			
		ROBIN Françoise (Total pour le débiteur)	0,60 €				
2022	T-327	ROMULUS Ropson	29,00	RAR inférieur seuil poursuite			
		ROMULUS Ropson (Total pour le débiteur)	29,00 €				
2021	T-235	RUBENS Jessica Albert	18,56	RAR inférieur seuil poursuite			
		RUBENS Jessica Albert (Total pour le débiteur)	18,56 €				
2022	T-348	RUBENS Jessica Albert	18,56	RAR inférieur seuil poursuite			
		RUBENS Jessica Albert (Total pour le débiteur)	18,56 €				
2022	T-427	THELUSME Mercina	29,00	RAR inférieur seuil poursuite			
		THELUSME Mercina (Total pour le débiteur)	29,00 €				
2023	T-427	UNION SPORTIVE BASSE	1,00	RAR inférieur seuil poursuite			
		UNION SPORTIVE BASSE (Total pour le débiteur)	1,00 €				
2021	T-93	WACHTER Sabine	28,60	RAR inférieur seuil poursuite			
		WACHTER Sabine (Total pour le débiteur)	28,60 €				
		Grand Somme	424,37 €				